Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026 à 20 H

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 septembre 2026.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Seize) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Pascal DANCETTE, Mme Alexia BOURIT, M. Guy VACHON, Mme Corinne CHABORD, M. David LESUR, Mme Clarisse VEAUX, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, Mme Danielle COSTE, Mme Marie Antoinette ABRY

Absents(tes) au moment du vote (trois dont un pouvoir) :
M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à Madame Linda LAURO)
M. Jean-Marie DUPLAY
M. Jacques PRAT

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n°2026.053 : Avenant n°2 au marché public de maîtrise d'œuvre pour la reconfiguration des équipements publics du centre-ville (mairie/école/maisons Chaize et Perréon)

Madame la Maire rappelle que la commune a pour projet la reconfiguration du centre-ville et que par une délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé dans le cadre de cette opération d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse portant sur les équipements publics du centre-ville (mairie, école, maisons Chaize et Perréon).

Par délibération n°2024.053 du 28 novembre 2024, le conseil municipal de Sainte-Colombe a désigné le groupement Atelier 43, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, et autorisé le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat conformément à l'Article R.2122-6 du Code de la Commande Publique et signer le marché correspondant.

L'acte d'engagement concernant ce marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 6 janvier 2025.

Par délibération du 11 décembre 2025, le conseil municipal avait approuvé un premier avenant permettant d'acter la poursuite des études suite à la validation de la phase APS en prenant une décision d'affermissement des tranches optionnelles et des missions complémentaires afférentes.

Le deuxième avenant a pour objet :
- De transférer tous les droits et obligations à naître, de l'entreprise EUCLID Ingénierie aux entreprises Urban Studio, ADIS et ECLISSE,
- De transférer l'intégralité de la part forfaitaire de rémunération de l'entreprise aux autres cotraitants à savoir Urban Studio, ADIS et ECLISSE suivant la répartition figurant en annexe de l'avenant ci-joint, à compter de la phase APD incluse,
- De modifier en conséquence la répartition des honoraires du groupement.

Le montant global des honoraires n'est pas impacté.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant tel que joint à la présente délibération et d'autoriser Madame la Maire à le signer.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°2024.053 du 28 novembre 2024,
Vu l'acte d'engagement signé le 6 janvier 2025 avec Atelier 43,
Vu le projet d'avenant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– **APPROUVE** l'avenant tel que joint à la présente délibération
– **AUTORISE** Madame la Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE

La Maire,
Marine MATA

Transmis en Préfecture le : 21/09/2026
Affiché le : 21/09/2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS — **EXE10**

AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Sainte Colombe, représentée par Mme MATA, maire
188 Place du Général de Gaulle
69560 SAINTE COLOMBE
Téléphone : 04 37 02 23 10
Mail : mairie@ste-colombe.fr
Numéro de SIRET : 214 002 529 00011

B - Identification du titulaire du marché public

ATELIER 43 (mandataire du groupement conjoint)
36 rue Chalopin – 69007 LYON
Téléphone : 04 78 72 90 63
Mail : atelier43@atelier43.fr
Numéro de SIRET : 81802512400012

C - Objet du marché public

- Référence du marché public : Reconfiguration des équipements publics (mairie – école – associations)
- Date de la notification du marché public : 06/01/2025

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 604 762€
  - Montant TTC : 725 714.40€

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

La société Euclid Ingénierie, membre du groupement de maitrise d'œuvre, en charge des missions d'études structures et d'économie de la construction, la société Atelier 43, Architecte mandataire du groupement de maitre d'œuvre et la commune de Sainte Colombe, ont convenu, par un protocole d'accord transactionnel de mettre un terme à leurs relations contractuelles et au marché public les liant.

Il est acté que les phases DIAG, ESQ et APS ont été exécutées et facturées par Euclid Ingénierie et qu'aucune rémunération supplémentaire n'est attendue sur ces phases.
Aucune prestation n'a été engagée par la société Euclid Ingénierie sur les phases suivantes et en particulier l'APD.
Aussi aucune rémunération ne sera demandée par la société Euclid à ce titre, ni aucune autre indemnité.

En conséquence, le présent avenant a pour objet :

- De transférer tous les droits et obligations à naître, de l'entreprise EUCLID Ingénierie aux entreprises Urban Studio, ADIS et ECLISSE
- De transférer l'intégralité de la part forfaitaire de rémunération de l'entreprise aux autres cotraitants à savoir Urban Studio, ADIS et ECLISSE suivant la répartition figurant au tableau joint en annexe, à compter de la phase APD incluse.
- De modifier en conséquence la répartition des honoraires du groupement.

Le maitre d'ouvrage ne saurait imputer à l'équipe de maitrise d'œuvre de quelconques sanctions contractuellement prévues au titre des défaillances imputables au BET sortant : EUCLID Ingénierie.

Le présent avenant n'a pas pour effet de dégager la responsabilité de la société EUCLID Ingénierie dans l'exécution du présent marché ni sa responsabilité du fait de sa décision d'arrêter sa mission.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ NON ☐ OUI

Le tableau financier de l'annexe n°1 de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre, indiquant la répartition du forfait de rémunération par phase est remplacé par le tableau financier de l'annexe du présent avenant n° 2.

Autres dispositions

Toutes les clauses du marché initial modifié le cas échéant par ses avenants, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ATELIER 43		
Fabien PERRET Architecture		
CISEL Architecture		
EUCLID Ingénierie		
URBAN STUDIO		
ECLISSE		
EPCO Energies		
ADIS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la commune de Sainte Colombe :

À : ..... , le .....

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

À ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)

Ville de Sainte-Colombe
Reconfiguration des équipements publics du centre ville

PROPOSITION GLOBALE

		H.T.
EUCLID remplacé par:	Enveloppe travaux	4 500 000,00 €
- ECLISSE pour l'économie	Honoraires totaux	**506 442,00 €**
- ADIS pour la structure	taux mission de base	11,25%
- URBAN STUDIO pour les VRD		

Lyon le 2 juin 2026

			ARCHITECTE MANDATAIRE	ARCHITECTE ASSOCIE	ARCHITECTE PATRIMOINE	PAYSAGISTE + VRD	FLUIDES SSI QEB	STRUCTURE	ECONOMIE
			ATELIER 43	FPA	CISEL	URBAN STUDIO	EPCO	ADIS	ECLISSE
ESQ soldé	6,04%	30 600,00 €	9 800,00 €	8 200,00 €	1 720,00 €	2 280,00 €	2 400,00 €	3 200,00 €	3 000,00 €
APS soldé	10,41%	52 730,00 €	14 800,00 €	8 800,00 €	2 880,00 €	5 500,00 €	9 600,00 €	5 000,00 €	6 150,00 €
APD	21,00%	**106 370,00 €**	33 000,00 €	15 100,00 €	9 500,00 €	7 920,00 €	12 650,00 €	17 000,00 €	11 200,00 €
PRO	23,49%	**118 944,00 €**	34 172,00 €	16 000,00 €	8 100,00 €	12 632,00 €	15 640,00 €	13 400,00 €	19 000,00 €
ACT	3,55%	**17 960,00 €**	5 960,00 €	2 200,00 €	0,00 €	840,00 €	960,00 €		8 000,00 €
VISA/SYNTH	5,73%	**29 010,00 €**	12 750,00 €	2 040,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	6 720,00 €	4 000,00 €	
DET	25,31%	**128 188,00 €**	85 820,00 €	8 600,00 €	1 600,00 €	9 500,00 €	19 040,00 €	3 628,00 €	
AOR	4,47%	**22 640,00 €**	13 620,00 €	4 150,00 €	0,00 €	740,00 €	3 530,00 €	600,00 €	
TOTAL BASE	100,00 %	**506 442,00 €**	209 922,00 €	65 090,00 €	24 800,00 €	41 912,00 €	70 540,00 €	46 828,00 €	47 350,00 €
			41,45%	*12,85%*	*4,90%*	*8,28%*	*13,93%*	*9,25%*	*9,35%*
MC 1 DIAG soldé	0,34%	**15 200,00 €**	1 800,00 €	1 200,00 €	4 000,00 €	0,00 €	800,00 €	7 400,00 €	
MC 2 OPC	1,65%	**74 400,00 €**		74 400,00 €					
MC 3 SSI	0,13%	**6 000,00 €**					6 000,00 €		
MC 4 Admin marchés	0,06%	**2 720,00 €**	2 720,00 €						
TOTAL BASE + MC 1,2,3,4		**604 762,00 €**	214 442,00 €	140 690,00 €	28 800,00 €	41 912,00 €	77 340,00 €	54 228,00 €	47 350,00 €
			35,46%	*23,26%*	*4,76%*	*6,93%*	*12,79%*	*8,97%*	*7,83%*

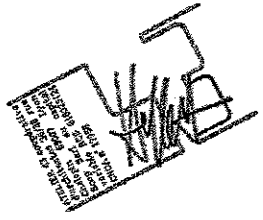

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20260917-2026_000053-DE